

**SEANCE DU 18 MAI 2016****REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le dix-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, GADIOLLET Virginie, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, BERTHAUD Nadège

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 12 Votants : 13

Date de la convocation : 12 mai 2016

Madame Virginie GADIOLLET est nommée secrétaire de séance

*Madame Nadège BERTHAUD a donné pouvoir à Madame Catherine DUC.*

**1. Rénovation de la salle de motricité/garderie : demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet a fait l'objet de deux demandes de subvention, l'une auprès de l'Etat et la seconde auprès du Département. Ces deux demandes ont fait l'objet d'une délibération en février 2016. Un point sur le projet sera fait par Mr SIMONIN après le vote des délibérations.

**2. Vote du compte de gestion modifié du CCAS 2015**

Suite à la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire présente le compte de gestion modifié du CCAS dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**VU** la délibération du 12 avril 2016 n°2016/22 approuvant le compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**-PPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du budget CCAS.

**3. Décision modificative du budget n°1**

Suite à la dissolution du CCAS, il convient de verser les crédits du budget CCAS au budget principal au chapitre 002 correspondant, en recettes de fonctionnement, au résultat antérieur reporté.

**VU** la délibération du 16 décembre 2015 n°2015/55 approuvant la dissolution du CCAS et la reprise de la compétence d'aide sociale par la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DECIDE** de verser au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, les crédits issus du CCAS pour un montant de 4 561.22 euros.

#### **4. Demande de subvention de l'association les Amis du Livre**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote des subventions, il a été indiqué que l'association des Amis du Livre ne demandait pas de subvention pour le remboursement de leur assurance puisque celle-ci avait été intégrée dans celle de la commune. Cependant, l'assurance de la commune, ne pouvant prendre en charge leur assurance « responsabilité civile », celle-ci demeure à la charge de l'association. Ainsi, l'association a sollicité la mairie pour le versement d'une subvention permettant de couvrir leur assurance d'un montant de 210 euros. Cette somme comprend l'assurance responsabilité couvrant la période d'avril à décembre 2016 et la précédente assurance qui couvre la période de janvier à mars 2016.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 210 euros à l'association Les Amis du Livre

#### **5. Adhésion au marché de produits d'entretien intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat des produits d'entretien. Par une délibération du 16 décembre 2015, le conseil s'est prononcé en faveur de cette adhésion. Il convient ainsi d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes.

VU la délibération du 16 décembre n°2015/51.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes des produits d'entretien.

#### **6. Point sur la subvention versée au Sou des écoles**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes jusqu'au 31 décembre 2015 prenait en charge 20% des charges de personnel des communes. Ainsi, la commune reversait, chaque trimestre, à l'association du Sou des Ecoles, 20% des charges du personnel communal qui travaille pour son compte.

Cependant, suite au changement de régime fiscal de la communauté de communes, celle-ci ne rembourse plus 20% des charges de personnel (recette actuellement couverte par la fiscalité).

Monsieur le Maire informe, ainsi, le conseil que la règle des 20% de remboursement des charges de personnel n'existe plus au sein de la communauté de communes mais qu'il souhaite la maintenir entre la commune et le Sou des écoles afin d'assurer son bon fonctionnement. Le conseil municipal est également favorable à son maintien et souhaite, ainsi, poursuivre la prise en charge de 20% des charges de personnel.

## **7. Extension de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

Monsieur SIMONIN rappelle au conseil municipal que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain qui dépend du Département de l'Ain, est un outil d'action foncière destiné, principalement, à accompagner les collectivités de l'Ain dans l'achat de foncier.

Il précise que l'EPORA est également un établissement foncier mais d'Etat avec un rayonnement beaucoup plus important, puisqu'il intervient sur une grande partie du territoire Rhône-Alpes (Loire, Ardèche, Drôme, une partie du Rhône et le Nord de l'Isère).

Monsieur SIMONIN informe le conseil que l'EPF a envoyé un courrier aux communes afin de les informer que l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France (mandaté par le Ministère du logement) a établi un rapport sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement. A la suite de cela, le Ministère du logement a réfléchi à étendre l'intervention de l'EPORA sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes, entraînant la coexistence des deux établissements.

Le courrier précise que le rapport justifie ce projet par le fait que les collectivités territoriales ne seraient pas en mesure de répondre aux enjeux locaux. Ainsi, l'EPF demande aux collectivités de délibérer afin de refuser l'extension de l'EPORA sur le Département de l'Ain.

Madame ARNAUD émet des doutes sur l'intérêt que représente les zones rurales pour ce type d'établissement national qui aurait tendance à s'orienter davantage dans les zones tendues en matière de logements telle que le pays de Gex. Madame ARNAUD ajoute qu'il serait intéressant de connaître les projets menés par l'EPORA dans les zones rurales et notamment dans les départements de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme, s'il y en a.

Monsieur SIMONIN précise que l'EPORA doit avoir davantage de moyens et que les problèmes de logements devant se concevoir de façon plus globale, il n'est pas illogique qu'ils soient pensés au niveau de plusieurs départements.

Monsieur BERNARD s'inquiète de la double taxation que cela engendrerait si l'EPORA venait à s'étendre dans l'Ain et coexister avec l'EPF.

Monsieur SIMONIN répond qu'inévitablement, l'EPF disparaîtra si l'EPORA s'étend.

Monsieur SIMONIN déplore la façon dont l'EPF demande aux communes de se positionner en défaveur de ce projet, en sachant que les communes n'ont pas les éléments pour statuer précisément.

Les membres du conseil municipal souhaitent reporter ce point de l'ordre du jour en juin. Monsieur SIMONIN ajoute qu'il se renseignera davantage sur les actions de l'EPORA.

## **8. Comptes rendus des réunions**

- Compte rendu du bureau des maires (*Rapporteur : JL JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du dernier bureau des maires qui a eu lieu le 10 mai, il a été question de la requalification de la base de plein air. Ce projet de grande envergure vise à créer un pôle avec des salles de réunion, de séminaire etc, mais également de déplacer le restaurant de la base afin qu'il soit plus accessible et créer un parking de 800 places. Le projet sera soumis au vote du futur conseil d'agglomération en 2017.

- Commission communication (*Rapporteur : Catherine DUC*)

Une réunion de la commission a eu lieu afin de préparer l'édition de juillet du St Mart'infos. Madame DUC ajoute qu'il y figurera des articles sur le city stade, le curage de la lagune mais également le budget.

- Conseil d'école (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Le conseil d'école a eu lieu le 24 mars 2016, Madame DUBOIS précise qu'elle n'a pas présenté le compte-rendu avant, car les deux précédentes réunions étaient principalement consacrées au vote du budget.

Le compte-rendu complet sera envoyé par mail.

Elle ajoute que lors de ce conseil, il a été question des animations auxquelles ont participé les enfants (spectacles, journées découvertes etc) mais également des nouveaux programmes et du voyage scolaire à Giron. Sur ce dernier point, Madame DUBOIS ajoute que les enfants de primaire sont partis en voyage scolaire à Giron début mai et que le séjour s'est très bien passé.

- COPIL des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame DUBOIS informe le conseil que 1 605 élèves sur 1844 sont inscrits aux TAP sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes ce qui représentent un taux de participation de 87%. Parmi les intervenants, on compte 54 agents, 7 enseignants, 55 intervenants extérieurs (salariés d'associations, auto entrepreneurs, bénévoles...).

## **9. Informations diverses**

- Aménagement de l'aire de rencontre et de loisirs (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Le city stade a été installé et les travaux de voirie débiteront en principe la semaine prochaine et seront réalisés, ainsi que la pose des jeux pour enfants, par le service voirie de la communauté de communes.

L'ensemble des subventions demandées pour le projet ont été perçues à l'exception de celle demandée auprès de la Région.

Un panneau listant les financeurs du projet sera installé à l'entrée du city stade.

De même, un règlement d'utilisation sera rédigé et affiché sur l'équipement.

- Curage de la lagune (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Le cabinet Ager conseil a réalisé la consultation des entreprises qui ont proposé une offre pour la réalisation du curage de la lagune.

Une réunion aura lieu mi-juin en présence du bureau d'études, de la commission assainissement, de la lyonnaise des eaux et des deux agriculteurs volontaires pour l'épandage des boues afin d'organiser le curage de la lagune. A cette occasion, des travaux seront effectués sur la lagune par la lyonnaise des eaux.

Monsieur SIMONIN ajoute que suite au retrait de Monsieur GIRAUDET, Monsieur DUC a proposé de nouveaux terrains pour permettre l'épandage des boues de la lagune. Il ajoute que la municipalité remercie vivement, Monsieur Duc et Monsieur FORAY pour leur implication dans ce projet.

- Etude d'aménagement (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Depuis la dernière réunion de la commission urbanisme, le cabinet d'étude devait se rapprocher de bailleurs sociaux afin de s'informer sur la réalité du terrain et notamment, le coût d'achat des parcelles et ainsi, affiner la faisabilité financière de l'étude. Une prochaine réunion de la commission aura lieu début juin, dans le but de pouvoir présenter l'étude à la population, début juillet, dernier délai.

- Rénovation de la salle de motricité/garderie (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

La commission bâtiment s'est réunie à deux reprises, en présence de l'architecte, Monsieur CUCCHIA et de l'économiste, Monsieur HUBERT, pour démarrer le projet de rénovation de la salle de motricité/garderie.

La consultation des entreprises doit être lancée fin mai afin que les travaux aient lieu à l'automne.

La durée des travaux est estimée à environ 2 mois, durant lesquels, il ne sera pas possible d'utiliser la salle de motricité/garderie.

- Rénovation de la salle du club des jeunes (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur JACQUET informe le conseil municipal que l'association Le club des jeunes propose à la commune de réaliser des travaux de rénovation de la salle du club des jeunes, notamment, la réfection de la peinture. L'association demande à ce que la commune prenne en charge l'achat des matières premières et que l'association se charge de repeindre.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition. Monsieur le Maire rencontrera les responsables de l'association afin de définir précisément les travaux à réaliser et organiser les travaux et leur suivi (couleurs, organisation, suivi de chantier etc).

*Monsieur BERNARD informe le conseil qu'il doit quitter la réunion avant son terme et présente ses excuses.*

- Classement des cours d'eau (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Les services de l'Etat ont débuté une cartographie des cours d'eau qui permet de recenser tous les écoulements d'eau en précisant s'il s'agit ou non de cours d'eau.

Plusieurs parties prenantes ont été consultées pour réaliser cette carte, notamment, les agriculteurs, associations de pêche ou encore les communes.

Les services de l'Etat ont décidé de classer trois écoulements de la commune en cours d'eau car ils répondent aux critères cumulatifs des cours d'eau (lit naturel, écoulement toute l'année, présence d'une source).

Les trois écoulements classés sont celui qui traverse le bas du centre village et les deux cours d'eau qui passent sous la route de Montrevel pour s'écouler à la Gibelonnaire.

Le classement de ces écoulements a pour incidence la mise en œuvre de la réglementation applicable aux cours d'eau, notamment lorsque des travaux sur les berges les impactant.

Une commission au niveau des services de l'Etat doit entériner ce classement, elle aura lieu courant mai.

- Changement de délégué au SCOT (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame DUBOIS informe le conseil municipal qu'elle laisse sa place à Yannick SIMONIN pour siéger aux réunions du SCOT. Le conseil communautaire validera ce changement lors de sa prochaine réunion.

- Marché hebdomadaire (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame DUBOIS informe le conseil que le lancement du marché et le pot d'accueil ont permis d'attirer beaucoup d'habitants sur le marché. Cependant, Madame DUBOIS regrette que les commerçants n'aient pas été au rendez-vous vendredi 13 mai puisqu'aucun n'avait pu faire le déplacement, entraînant le mécontentement des habitants qui comptent sur ce rendez-vous hebdomadaire.

- Site internet (*Rapporteur : Stéphanie PELUS*)

Madame PELUS rappelle au conseil municipal qu'il lui avait été demandé de réaliser un suivi des connexions sur le site internet de la commune. Ainsi, elle a réalisé un graphique présentant la fréquentation du site depuis sa mise en ligne, en septembre 2015. Il apparaît que sa fréquentation est en forte hausse passant de 29 foyers en septembre 2015 (lancement du site) à 1055 en avril 2016.

- Agenda

Réunion d'informations à destination des conseillers municipaux afin de présenter l'état d'avancement des réflexions et des travaux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale : vendredi 20 mai 2016 à 20H30 à la salle des fêtes à Montrevel en Bresse.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 18 MAI 2016

Compte rendu affiché le 26 mai 2016

Compte-rendu retiré le

Signatures des conseillers municipaux présents lors de la séance :

Eric ALMODOVAR	Excusé
Catherine ARNAUD	
Christine BELHACHEMI	
Pierre-Yves BERNARD	
Nadège BERTHAUD	Excusée
Sandrine DUBOIS	
Catherine DUC	
Virginie GADIOLLET	
Jean-Luc JACQUET	
Stéphanie PELUS	
Yannick PILLON	
Jean-François RAVET	
Yannick SIMONIN	
Corinne VIVIER	